

## **SEANCE DU 8 OCTOBRE 2014**

**Date de convocation :** 1<sup>er</sup> octobre 2014

**Date d'affichage :** 25 octobre 2014

L'an deux mil quatorze le huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

**Présents :** MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaine, Martine Herman, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

**Absentes excusées :** Mmes Brigitte Langlois et Stéphanie Collette.

**Absente :** Mme Stéphanie Olivier.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 AOUT 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 25 août 2014.

### **ESTIMATION DES DOMAINES**

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal l'avis reçu des domaines concernant la valeur du logement communal précédemment occupé par Madame POLFLIET. L'estimation s'élève à 40 000 €.

Après en avoir délibéré et au vu de la configuration des lieux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas se séparer de ce logement pour l'instant.

### **LOGEMENT POLFLIET**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de Maître ANQUETIL, huissier de justice, relatif aux impayés de loyer de Madame POLFLIET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas faire appel à Maître ANQUETIL pour recouvrer ces sommes.

### **TRAVAUX SUR VOIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté du Bocage Coutançais va procéder à la réalisation d'une réfection de la voirie communautaire de La Belaisière au Vert Bouillon pour un montant de 37 463.40 € HT.

### **CHEMIN DE LA GIRARDIERE**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu de Madame BERTHAULT prenant note de la décision du Conseil Municipal acceptant le principe du bornage du chemin de La Girardière accompagné d'une proposition de répartition des frais.

Elle précise également prendre contact avec les différentes parties avant de donner suite.

### **RECLAMATION DE MONSIEUR HOUSSIN**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur HOUSSIN de BLAINVILLE SUR MER relatif à une demande d'épavage du chemin de l'Hôtel Duclos. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas y réserver de suite favorable.

## **COMPTE RENDU VISITE DES CHEMINS**

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil Municipal un compte rendu de la visite des chemins qui s'est déroulée le 4 octobre courant.

5 chemins ont été considérés comme abîmés et dont les travaux de réfection deviennent urgents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'avis de la Commission des chemins soit le désherbage de tous les chemins et la réfection du chemin de La Groudière (Monsieur David COLLETTE ne participant pas au vote).

De plus, il décide de l'achat d'une lance pour le pulvérisateur afin que l'employé communal puisse procéder au désherbage.

## **ACCESSIBILITE**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport de diagnostic ERP – Accessibilité aux personnes handicapés reçu du Bureau d'Etude SOCOTEC de SAINT-LO concernant la Mairie, l'Eglise, la Salle de Convivialité et la Salle des Fêtes. Le montant de la mise aux normes s'élève :

- Pour la Mairie : travaux d'un montant estimatif de 6 200 € HT,
- Pour l'Eglise : travaux d'un montant estimatif de 10 100 € HT,
- Pour la Salle de Convivialité : pas de travaux,
- Pour la Salle des Fêtes : travaux d'un montant estimatif de 37 900 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à demander une dérogation afin de reporter ces travaux ou de les exonérer.

## **DEVIS TRAVAUX**

Monsieur Francis LEBEURY précise aux membres du Conseil Municipal que les travaux concernant la véranda du Presbytère sont effectués.

Il précise que le tuyau d'eau dans le local de la chaudière des écoles est en très mauvais état ; de ce fait, il soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de Monsieur MERET de COURCY d'un montant de 767.64 € TTC relatif au remplacement de l'alimentation eau froide galva dans la gaine technique de la chaufferie.

Monsieur Francis LEBEURY soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de Monsieur BEUVE de MONTCAIT d'un montant de 522.50 € TTC relatif à la réfection du plancher sous la douche d'un des logements communaux ainsi que le devis de Monsieur MERET de COURCY d'un montant de 1 750.86 € TTC relatif au remplacement d'une cabine de douche intégrale d'un des logements communaux.

Il propose aux membres du Conseil Municipal le devis de Monsieur LEPLEY de LA VENDELEE d'un montant de 770.00 € TTC relatif à l'étanchéité au véral bitumeux collé à chaud d'un des logements communaux.

Enfin, il soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise SORAPEL de CERISY LA FORET d'un montant de 2 982.24 € TTC relatif à la fourniture et pose d'un fourreau éclairage public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces devis.

## **TRAVAUX 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, propose de refaire la cage d'escalier d'un des logements des écoles, le chemin de La Groudière, les chemins de L'Aubrière ainsi que la toiture de la Salle des Fêtes après vérification du contrôle sur la solidité de la charpente (des devis vont être demandés).

## **ASSAINISSEMENT DU BOURG**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du 22 septembre dernier qui s'est déroulée avec les représentants du SATESE.

La vidange ainsi que le curage du 1<sup>er</sup> bassin vont devoir être effectués.

Les normes obligent la Commune à faire appel à un bureau d'étude, et des analyses à la fois de rejet et de terrain vont devoir être effectuées. Le coût de cette opération devrait avoisiner les 9 000 €.

## **ASSAINISSEMENT DE L'AUBRIERE**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion de réception de travaux qui s'est déroulée le 23 septembre dernier.

Un certain nombre de points devront être revus telle que la stagnation de l'eau près du lavoir, le compteur de bâchées, le panneau d'interdiction du public, la finition de l'escalier, l'absence du tuyau d'arrosage, la plantation de roseaux, les barrières à régler, l'engazonnement et la plantation de la haie.

Une formation sur les interventions quotidiennes a eu lieu le mardi 7 octobre à laquelle ont assisté Messieurs Francis LEBEURY, Didier TOUZE, Hubert ALEXANDRE et Francis LEPRIVEY.

## **REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal un projet de Règlement Intérieur du Service d'Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la mise en place de ce nouveau règlement.

## **ECOLE**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du bilan de la rentrée scolaire qui s'est déroulée le mardi 2 septembre 2014.

Il leur précise notamment que 119 élèves fréquentent le RPI CAMBERNON/MONTHUCHON, 69 sur le site de CAMBERNON et 47 sur celui de MONTHUCHON.

Il leur précise qu'il rejoint totalement les propos tenus dans la lettre de l'Association des Maires de France adressée à Madame la Ministre de l'éducation nationale précisant que les Maires de France ne sont pas les supplétifs de l'éducation nationale.

Il leur précise également que la Communauté du Bocage Coutançais a donné son aval pour l'achat d'un sèche-linge sur le Budget 2015.

## **DEMANDE DE MONSIEUR MAUGER**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu de Monsieur MAUGER de CAMBERNON relatif à une demande de réaménagement de son terrain à l'arrière de sa maison pour pouvoir y faire un parking.

Monsieur le Maire convoque la Commission des chemins le mardi 21 octobre 2014 à 17 h 15.

## **COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,...**

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil Municipal un compte rendu des réunions de bureau de la Communauté du Bocage Coutançais.

Il leur précise tout d'abord que les maisons inhabitées ne seront pas exonérées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ; que la Communauté du Bocage Coutançais a décidé d'instaurer la gratuité du prêt des livres au niveau de la médiathèque.

Il aborde ensuite le projet Méthanéo, à savoir l'implantation d'une usine de méthanisation sur la zone d'activité du parc de la Mare.

Enfin, il leur précise que le Conseil Général et le Conseil Régional se retirent dans le financement du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Anita MANSON souhaiterait que les membres de la Commission Informatique puissent se réunir afin de mettre en place un outil d'information au service du public.

Monsieur le Maire propose de se réunir le lundi 10 novembre 2014 à 18 h.

Monsieur David COLLETTE fait aux membres du Conseil Municipal un compte rendu de la réunion du Syndicat d'Eau.

Il leur précise notamment que le prix de l'eau risque d'augmenter dans les prochaines années et que le Conseil Général de la Manche ne subventionne plus le remplacement des canalisations.

Suite à une question de Monsieur Francis LEBEURY au sujet des travaux d'évacuation des eaux au niveau de la Salle de Convivialité, Monsieur David COLLETTE précise qu'il va contacter l'entreprise FATOUT.

Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de Madame LEMARE de canaliser l'eau dans le chemin de La Suaverie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (2 abstentions), refuse cette demande.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mercredi 12 novembre 2014 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 45.